

DOCUMENT C

Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris 2021

FICHE INDIVIDUELLE de CANDIDATURE des PARTICULIERS

au Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris 2021

à rapporter en mairie avant le 10 juin 2021

NOM:	Pr	énom :		
Personne âgée de Moins de 35 ans :	oui		non	
Adresse:				
N°tel :	Mail:			
Pièce ci-dessous obligatoire				
Renseignement bancaire RIB ou RIP(à agrafer dans ce cadre)/ N° sin Dans le cadre de l'organisation du concours, le Département de l'In				

Dans le cadre de l'organisation du concours, le Département de l'Indre s'associe aux communes participantes dans la collecte des données personnelles nécessaires au traitement des candidatures. Ces données sont uniquement destinées aux communes participantes (sous-traitantes), au Département de l'Indre responsable de traitement (représenté par le Président du Conseil départemental) et aux membres des jurys. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans (sous réserve des nécessités liées au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes). Dans le cadre du traitement de vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du Délégué à la Protection des données du Département de l'Indre à rappl@indre.fr ou en adressant un courrier à l'Hôtel du Département. La CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent. Plus d'informations sur le site www.indre.fr – rubrique Mentions légales, « Protection des données personnelles », ou en adressant un courrier au Département.

Signature:

Département de l'Indre

Hôtel du Département



Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris 2021

DROIT D'IMAGE

Nom:	Prénom:
Date de naissance :	
Adresse:	••••••
Commune:	Code Postal:
Tél.:	·····
médias en lien avec l'événement, à fixer e participation au Concours départemental d l'année 2021 (participant, jardin et/ou domi Cette autorisation est donnée à titre grace numériques) y compris les documents pro-	e l'Indre", les prestataires associés, organismes e et reproduire les images prises à l'occasion de ma des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris de icile). ieux et, est valable sur tous supports (papiers ou motionnels et/ou publicitaires relatifs à la politique pour la durée d'exploitation des supports visés ci-
A	, le
	Signature

Dans le cadre de l'organisation du concours, le Département de l'Indre s'associe aux communes participantes dans la collecte des données personnelles nécessaires au traitement des candidatures. Ces données sont uniquement destinées aux communes participantes (soustraitantes), au Département de l'Indre responsable de traitement (représenté par le Président du Conseil départemental) et aux membres des jurys. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans (sous réserve des nécessités liées au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes). Dans le cadre du traitement de vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du Délégué à la Protection des données du Département de l'Indre à repd@indre.fr ou en adressant un courrier à l'Hôtel du Département. La CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent. Plus d'informations sur le site www.indre.fr – rubrique Mentions légales, « Protection des données personnelles », ou en adressant un courrier au Département.